

NOTE DE PRESENTATION

1. Contexte général : la situation économique et sociale.

1.1 Situation Globale

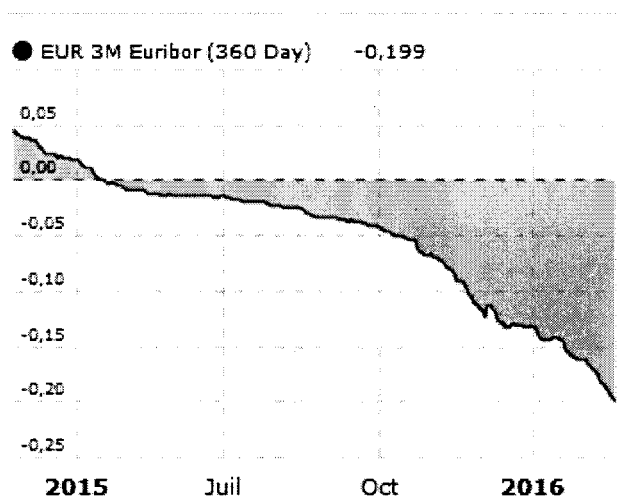
La croissance française s'est élevée à 1,1% en 2015¹. Mais la consommation des ménages est en repli sur la même période (-0,9%). Le marché du travail poursuit sa dégradation.

Si le contexte économique donne quelques signes d'amélioration, il reste malgré tout tendu. Par ailleurs, le ralentissement de la croissance chinoise, qui entraîne une baisse des demandes de matières premières, inquiète les places financières. A titre d'exemple, la valeur de l'indice CAC 40 est passée de 4862 points le 23 février 2015 à 4238 points le 23 février 2016².

Dans la zone euros, « la croissance du PIB devrait se hisser à près de 2 % en 2016 et 2017, en dépit du ralentissement de certaines économies »³.

Les taux d'intérêts sont bas (taux courts et longs) et continuent à régresser. A titre d'exemple, l'EURIBOR 3M, qui est l'une des principales bases de référence pour le calcul des taux d'intérêt est actuellement négatif.

Le graphique ci-après montre son évolution du 23 février 2015 au 19 février 2016⁴ :



Le Taux directeur de la BCE est maintenu à 0,05% depuis 2014. Ainsi, en limitant l'épargne et réduisant le coût des prêts bancaires, c'est une politique de relance qui est menée.

Si les établissements bancaires jugent le crédit aux collectivités plutôt sûr, ils préfèrent pour autant réserver leur capacité de crédit à des marchés plus rémunérateurs.

« Le déficit public pour 2014 s'établit à -84,8 milliards d'euros, soit -4,0 % du PIB après -4,1 % du PIB en 2013. »⁵.

Afin de ramener le **déficit public annuel** de l'ensemble des administrations à **3% du PIB** en 2017, l'effort budgétaire français se poursuit (notamment par la diminution des mécanismes de péréquation verticale).

¹ Source : <http://www.insee.fr/fr/themes/info-rapide.asp?id=123> consulté le 23/02/2016 à 18h35

² Source : <http://www.boursorama.com/bourse/cours/graphiques/historique.phtml?symbole=1rPCAC> consulté le 23/02/2016 à 18h40

1.2 Contexte pour les collectivités

Les collectivités vont poursuivre leur participation au redressement des comptes publics. L'enveloppe normée, ou Dotation Globale de Fonctionnement, connaît cette année la même baisse qu'en 2015 (-3,67 milliards d'euros). Cette diminution devrait, en 2017, être d'un montant équivalent, pour parvenir à une diminution de l'enveloppe normée de 11 milliards d'euros en 3 ans⁶. Par ailleurs, la réforme de la DGF, initialement prévue dans le projet de loi de finances pour 2016, a été reportée à 2017.

Parallèlement, le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) poursuit sa croissance et devrait augmenter de 28,2% en 2016. Malgré la révision des critères d'attribution, la Métropole Montpellieraine et Clapiers devraient rester bénéficiaires de ce mécanisme de péréquation horizontale (c'est-à-dire entre collectivités d'une même strate).

2. Prévisions 2016 et options de cadrage budgétaire

2.1 Le fonctionnement

Comme cela a été présenté précédemment, la perspective pour Clapiers, à l'instar des autres collectivités, incite à la prudence pour les recettes liées à des aléas (recettes fiscales liées aux droits de mutations notamment).

Suite aux transferts de compétences vers Montpellier Méditerranée Métropole (3M), les dépenses de fonctionnement de la Commune vont diminuer, à l'exception du chapitre 014 qui supporte la charge de l'attribution de compensation versée par la Commune.

Après une année 2015 particulière pour Clapiers comme pour les 30 autres communes de la Métropole, ce sont donc de nouvelles références budgétaires qui voient le jour.

En effet, les communes n'exercent plus, pour la première année, les compétences transférées à la Métropole.

Pour mémoire, les compétences transférées sont les suivantes :

- Voirie et espaces publics attenants
- Espaces verts
- Eclairage Public
- Défense extérieure contre l'incendie (hydrants et réseaux liés)
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Urbanisme (PLU)

La Commune versera à la Métropole une attribution de compensation, correspondant au montant des charges nettes (dépenses – recettes) transférées.

En 2016, il est prévu une augmentation des dépenses réelles de fonctionnement d'environ 0,08%, et des recettes d'environ 2,73% par rapport au budget 2015 hors comptes croisés.

2.1.1 Les dépenses :

Il est prévu un chapitre 011 (charges à caractère général) en diminution de 0,7% par rapport au budget 2015 hors 3M.

Dans ce chapitre, il sera envisagé une diminution des dépenses liées au matériel et fournitures, compte tenu des dépenses constatées sur l'exercice 2015.

Le Chapitre 012 (charges de personnels) devrait augmenter d'environ 96 000€ par rapport au BP 2015 hors 3M, soit environ 4%. Cela s'explique notamment par le remplacement de personnes en congés longue maladie, pour lesquels la Commune paie à la fois leur rémunération (remboursée par les assurances) et celle de leurs remplaçants.

Les prévisions pour le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) sont en diminution de 13% environ pour 2016 par rapport à 2015 (hors comptes croisés). La subvention au CCAS pourra être diminuée de 8 000€, grâce à une gestion plus efficiente des dossiers de demandes d'aides.

De plus, la Commune percevait une aide de la CAF à hauteur de 22 000€/an pour la crèche. A compter de cette année, cette aide sera versée directement aux Lapinous, la Commune diminuant en contrepartie sa subvention à cet établissement de 22 000€.

Le chapitre 66 (frais financiers) devrait connaître une légère baisse (- 9 000€ environ) en raison du désendettement de la commune et de la baisse des taux d'intérêts.

Le chapitre 67 (charges exceptionnelles) sera en nette diminution. Il avait en effet, en 2015, enregistré des écritures croisées avec la Métropole à hauteur de 62 300€ environ. Hors comptes croisés, il diminue d'environ 2 800€.

Le chapitre 014 (atténuations de produits) sera stable. En effet, en 2014 et 2015, en raison de la réalisation de l'opération Lavalette, Clapiers avait été exonérée de la pénalité SRU. En 2016, elle devrait une dernière fois bénéficier de ce mécanisme.

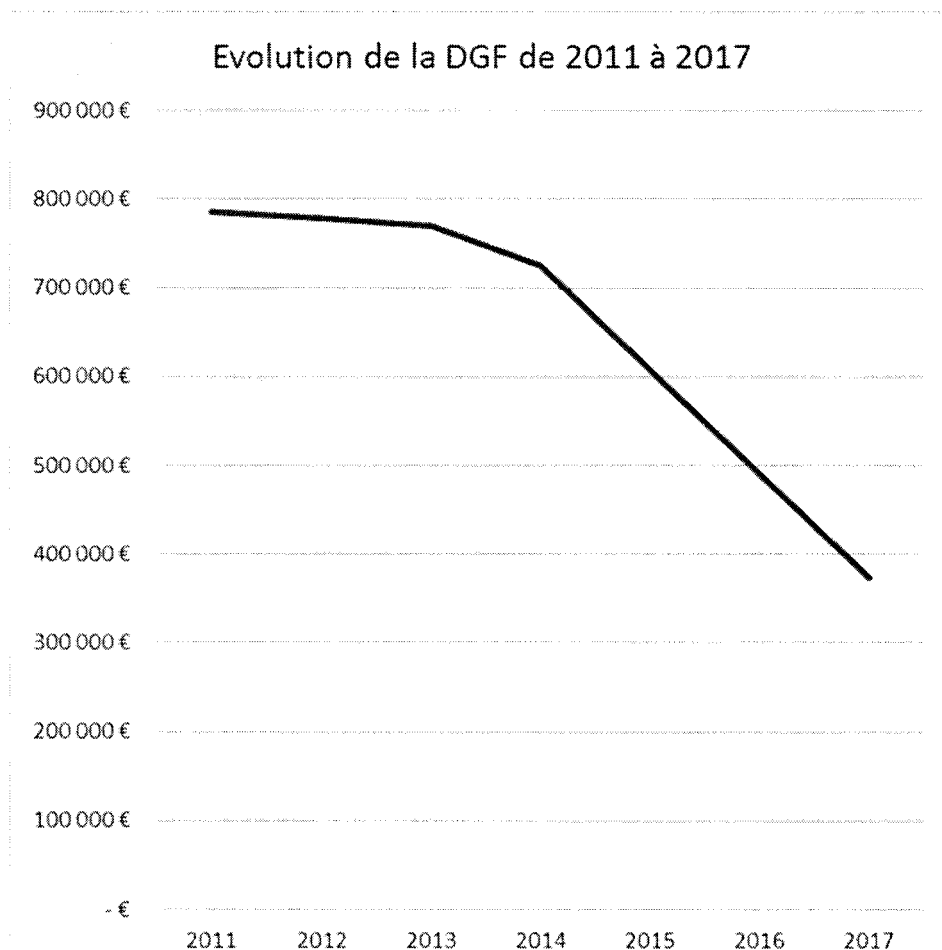
2.1.2 Les recettes :

Les recettes du chapitre 70 liées aux redevances d'occupation du domaine public et aux participations des usagers (restaurant scolaire, centres de loisirs, manifestations, culture ...) devraient se maintenir au même niveau qu'en 2015.

Les recettes du chapitre 73 (impôts et taxes) sont prévues en augmentation d'environ 294 000€ par rapport au BP 2015. La revalorisation nominale des impôts directs est donnée à 1%, mais Clapiers connaît une dynamique de ses bases d'un 1% au minimum depuis plusieurs années. Par ailleurs, la politique fiscale de la Commune va devoir faire l'objet d'une révision (voir infra).

Le marché immobilier clapiérois se maintient. Aussi les droits de mutation sont prévus avec une hausse de 2,6% par rapport aux prévisions 2015. Toutefois, cette projection reste en deçà des réalisations de l'exercice précédent, dans un souci de prudence budgétaire.

Le chapitre 74 (dotations et participations) devrait connaître une diminution importante, de 18% environ, en raison notamment de la poursuite de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement, estimée à 117 000€. Le graphique ci-après montre l'évolution de la DGF de la Commune sur la période 2011-2017.



Le chapitre 75 (autres produits de gestion courante) concerne essentiellement les recettes liées à des locations d'immeubles. La mise à disposition pour des réfugiés d'un studio de la Résidence les Pins sur un exercice complet permet de prévoir une légère baisse des recettes (-4 000€ environ).

Le chapitre 77 (remboursement des sinistres par les assurances, produits des cessions) qui avait supporté en 2015 des écritures croisées avec la Métropole, reviendra à un niveau normal.

Le chapitre 013, atténuations de charges, devrait progresser. En effet, deux agents sont, cette année, en congé de longue maladie. La Commune leur verse leur rémunération, qui est ensuite remboursée par l'assurance. Cette recette est constatée sur ce chapitre.

Au total le résultat, d'un montant prévisionnel d'environ 449 000€, est satisfaisant.

2.2 L'investissement

2.2.1 Les dépenses

La commune débute l'exercice avec plus de 600 000€ de Restes à Réaliser issus de l'exercice précédent, dont principalement :

- 300 000€ de travaux pour la pelouse synthétique du stade
- 127 250€ de versement de fonds de concours à la Métropole pour les travaux de voirie de l'exercice 2015
- 32 658€ de reversement de taxe d'aménagement à la Métropole
- 71 795€ de travaux dans les bâtiments, dont notamment :
 - o 11 000€ pour les travaux de réfection de toiture de la grange située au bas du parking de la Mairie
 - o 13 500€ pour les travaux de remplacement de la chaudière de l'Espace Culturel Jean Penso
 - o 11 200€ de travaux liés à l'Agenda d'Accessibilité Programmé
 - o 8 640€ de travaux d'installation d'une chambre froide pour la banque alimentaire
 - o 8 400€ de travaux de réfection du local du service jeunesse
 - o 2500€ de travaux dans les écoles
- 7 330€ pour la fourniture et pose d'un hydrant
- 5 580€ pour le renouvellement de la surface de réception du gymnase Joël Abati

Les principaux projets pour 2016 sont :

- La fin de la réalisation d'un stade en pelouse synthétique en lieu et place du terrain stabilisé
- Des travaux de rénovation de l'ensemble des bâtiments municipaux, compte tenu de leur vétusté (notamment la réfection de l'étanchéité de la toiture de l'école maternelle, de la mairie)
- Les travaux liés à l'Ad'AP
- Les études et le lancement des travaux pour le déplacement des ateliers municipaux
- La rénovation de l'Espace Culturel Jean Penso

2.2.2 Les recettes d'investissement :

La Commune peut compter sur des restes à réaliser pour 449 385€ composés essentiellement de subventions accordées qui ne sont pas soldées et d'encaissements en attente pour les taxes d'aménagement.

En 2016, le FCTVA devrait avoisiner 115 000€, en raison du volume contenu des investissements réalisés au cours de l'exercice 2015.

Peu de subventions nouvelles seront inscrites, car si des demandes sont en cours, la commune n'a, à ce jour, pas encore reçu de notification.

La taxe d'aménagement a été transférée à la Métropole, aussi, *aucune prévision de recette ne sera inscrite à ce compte.*

3. Options de cadrage budgétaire : état de la fiscalité et de la dette

Il est nécessaire de se positionner, pour l'établissement du budget primitif :

1. Sur la nécessité de recourir à l'emprunt pour la réalisation de ces investissements.
2. Sur l'opportunité de recourir à l'impôt pour faire face aux dépenses nouvelles et aux pertes de recettes de la section de fonctionnement

3.1 Les emprunts et l'endettement

La Commune présente un taux d'endettement peu important.

En effet, la dette totale en capital atteint 3 814 977€ (chiffre arrondi) au 1^{er} janvier 2016, gendarmerie comprise, soit 2 120 473€ environ hors gendarmerie. Cela représente 700 € par habitant, bien en deçà de la moyenne de la strate qui est de **870€⁷**. **Hors emprunt de la gendarmerie, cette dette est ramenée à 389€ par habitant.**

Le **remboursement du capital par habitant est de 58€/an**. Dans ce chiffre, sont compris les remboursements de l'emprunt de la gendarmerie. Or, les loyers versés par la gendarmerie à la Commune couvrent le remboursement de l'emprunt. De ce fait, le remboursement annuel de la dette par habitant hors gendarmerie est **d'environ 48€**.

L'annuité totale de la dette (intérêt+capital) par habitant est de 88€ avec la gendarmerie, 62€ sans la gendarmerie, contre 121€ pour la moyenne de la strate.

Il est à souligner, d'une part, que la Commune n'a contracté **aucun « emprunt toxique »** et d'autre part, qu'elle **poursuit son désendettement** depuis plusieurs années.

La capacité d'emprunt de la Commune est donc bonne. Avec une capacité d'autofinancement brute prévisionnelle de 542 000€ (chiffre arrondi), la durée théorique de remboursement du capital par les excédents est d'environ 7 ans (3,9 ans hors gendarmerie) alors que le seuil d'alerte est fixé à 12 ans.

De plus, l'emprunt de 300 000€ prévu au budget 2015 n'a pas été mobilisé en raison d'un retard dans le démarrage des travaux du stade.

Compte tenu de ces éléments, la Commune pourrait inscrire en 2016 un emprunt d'environ **500 000€** pour financer ses investissements tout en poursuivant sa politique de désendettement.

En effet, les taux sont historiquement bas, comme cela a été démontré dans la 1^{ère} partie. Le moment est donc opportun pour emprunter à un coût moindre.

Par ailleurs, avec un taux de FCTVA de 16,404%, pour 100 000€ empruntés et dépensés en investissement, la Commune récupère l'année suivante 16 404€ en recettes sur cette même section.

3.2 Les impôts

Les taux d'impositions n'ont pas été augmentés depuis 2008. Mais entre 2012 et 2015, la Commune a perdu près de 171 000€ de dotation globale de fonctionnement, dont environ 117 000€ entre 2014 et 2015. Cette perte a pu, jusqu'à présent, être compensée par une recherche permanente d'optimisation des coûts et des économies réalisées sur les budgets des services, tout en maintenant leur qualité.

Il est cependant prévu une nouvelle perte de DGF de 234 000€ sur les exercices 2016-2017, ce qui porterait la baisse des dotations de l'Etat à 412 000€ environ entre 2011 et 2017 (soit une diminution de 52%).

Aussi, dans ce contexte particulièrement difficile, afin de pouvoir maintenir un niveau de service public satisfaisant sans amputer ses investissements, la Commune n'a d'autre choix que de recourir au levier de l'impôts pour faire face à la diminution drastique de la péréquation verticale.

Clapiers présente la particularité d'être la seule Commune de la Métropole à avoir instauré, depuis 1983, tous les abattements autorisés, à l'exception de l'abattement spécial pour personne handicapées, et à les avoir portés aux taux maximums. Ce choix permet aux clapiéroises et clapiérois de bénéficier d'une diminution d'impôts de près de 440 000€ par an, dont 275 000€ pour le seul abattement général à la base. Ce dernier bénéficie à tous les foyers fiscaux, quelle que soit la composition de leur famille.

Mais dans le contexte actuel, ce choix ne semble plus rationnel. Aussi est-il envisagé de diminuer le taux de l'abattement général à la base, afin d'augmenter les recettes fiscales de 90 000€/an. Cela représente une augmentation moyenne de la fiscalité de 4€/mois et par foyer fiscal. Cette mesure ne modifie en rien les abattements consentis aux taux maximum pour charges de famille.

Pour permettre une compensation intégrale de la baisse prévisionnelle des dotations pour les exercices 2016 et 2017, il sera également indispensable de réévaluer les taux d'imposition. Il sera proposé de les augmenter de 3,5% (soit +0,75 points pour la taxe sur le foncier bâti et +0,65 points pour la taxe d'habitation), permettant ainsi de dégager environ 150 000€ de recettes supplémentaires.